

Lundi 1 mars 2021
Province de Québec
MRC de Mékinac
Municipalité de Grandes-Piles

Procès-verbal des délibérations du conseil municipal de la Municipalité de Grandes-Piles à une séance ordinaire tenue le lundi premier mars deux mille vingt et un à 14 h 25 au bureau municipal, 630, 4^e Avenue, le tout conformément aux dispositions du code municipal.

Sont présents par visioconférence : Mesdames les conseillères Kimberly Nadeau et Pierrette Fontaine ainsi que Messieurs les conseillers, Jean-François Dubois, Frédéric Harnois, Jacques Lemay et Michel Sesena sous la présidence de monsieur le Maire Michel Germain.

Absent : -

Secrétaire de la séance par visioconférence : M. Pierre Beauséjour, directeur général et secrétaire-trésorier

Ouverture de la séance : 14 h 30

ORDRE DU JOUR

Mot du maire

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire 1 février 2021
3. Nomination du maire suppléant
4. Liste des comptes
5. Correspondance
 - A) Centre d'Action Bénévole Mékinac
 - B) Patrimoine Canadien
6. Résolution : Adoption 2^e projet de règlement 564-UR-2020
7. Résolution : Adoption 2^e projet de règlement 566-UR-2021
8. Résolution : Acceptation des états financiers 2019 de l'OMH
9. Résolution : Ajustement à l'entente de partenariat avec ARPE-Québec
10. Résolution : Acceptation des dépenses pour le Chemin de la Montagne
11. Période de questions
12. Levée de l'assemblée

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-03-028
APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
ET RÉSOLU
QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1 mars 2021 soit adopté tel que rédigé.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1 FÉVRIER 2021

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE 2021-03-029
APPUYÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS
ET RÉSOLU
QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 1 février 2021 soit adopté tel que rédigé.

3. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA
APPUYÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU
ET RÉSOLU

2021-03-030

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles nomme monsieur le conseiller Jacques Lemay, maire suppléant pour les mois de mars, avril, mai et juin 2021.

4. LISTE DES COMPTES

	<u>Fournisseur</u>	<u>Détails</u>	<u>Montant</u>
1	Avantis Coopérative	Frais réparation souffleur accidenté-"Boomer"	3 360.02 \$
2	Desjardins-Gestion	Frais REER employés et directeur-Février 2021	1 225.76 \$
3	Solutions Écofitt	Frais trousse pomme de douche(50) & sabliers(50)	689.85 \$
4	FNX-Innov Inc.	Frais étude géotechnique-Chemin de la Montagne	9 083.03 \$
5	Horizon Environnement	Remboursement trop perçu 2020-fin de l'entente	3 500.00 \$
6	Hydro-Québec	Frais électricité garage municipal-fact. au 14/01/21	779.55 \$
7	Hydro-Québec	Frais électricité puits #2-facturation au 15/01/2021	1 269.79 \$
8	Hydro-Québec	Frais électricité station épuration-facture au 15/01/21	1 254.43 \$
9	Hydro-Québec	Électricité salle communautaire-fact. au 25/01/2021	2 420.42 \$
10	Hydro-Québec	Frais électricité bureau municipal-fact. au 01/02/2021	1 086.62 \$
11	Équipements.Jambette	Équipement station d'entraînement-4 ième Avenue	30 564.18 \$
12	MRC de Mékinac	Frais téléphonie IP-2020	2 580.00 \$
13	MRC de Mékinac	Honoraires service ingénierie-2020	3 547.50 \$
14	MRC de Mékinac	Quote-part 2021- 1er versement de 3	23 744.00 \$
15	M. Mario Provençal	Frais service de conciergerie-Février 2021	829.42 \$
16	Excavation RMG Inc.	Frais déneigement rues contrat 2020-2021-4è de 5	12 934.69 \$
17	Service Cité Propre	Frais cueillette et transport ordures-Janvier 2021	3 103.37 \$
18	Service Cité Propre	Frais cueillette et transport ordures-Février 2021	3 103.37 \$
19	SAAQ	Frais immatriculation véhicules (5)-Travaux publics	3 460.06 \$
20	Global Payment	Frais service TPV-janvier 2021	534.55 \$
21	salaires nets élus	2021-02-28	3 807.87 \$
22	Salaires nets -Employés	2021-02-28	13 907.29 \$
23	Remise-Déduction à la source	part des employés-Février 2021	6 823.44 \$
24		part employeur-Février 2021	3 482.14 \$
25	La Capitale Assurances	Assurance collect.-directeur & employés-Février '21	2 322.34 \$
26			
27	Total autres factures:		8 731.26 \$
28			
29	<u>Total des factures à payer au 01 Mars 2021</u>		<u>148 144.95 \$</u>

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
APPUYÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU
ET RÉSOLU

2021-03-031

QUE le conseil municipal autorise le secrétaire-trésorier à payer et ratifier les comptes au 1 mars 2021;
QUE tout excédent budgétaire aux comptes à payer et au procès-verbal sera comblé par des affectations au surplus accumulé.

5. CORRESPONDANCE

A) CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE MÉKINAC

Le Centre d'Action Bénévole Mékinac invite les municipalités du territoire de Mékinac à participer à leur événement territorial de reconnaissance envers tous les bénévoles de notre MRC.

B) PATRIMOINE CANADIEN

La direction du Patrimoine canadien nous fait parvenir une correspondance suite à notre demande de subvention de 1000 \$ à l'effet que nous recevons une subvention de 650 \$ dans le cadre du programme Célébrations et commémoration.

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
APPUYÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU
ET RÉSOLU

2021-03-032

QUE le conseil municipal accepte la correspondance du mois de février 2021.

6. RÉSOLUTION : ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 564-UR-2020

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté le règlement de zonage no: 495-UR-2014 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU QU'en vertu de l'article 130.1 de la Loi, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivi ;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE

2021-03-033

APPUYÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le second projet de règlement numéro : 564-UR-2020 sans modification.

(NOTE : Article 4 de modification a pour but d'agrandir la zone 14-Ca par l'ajout de lots.

Article 5 de modification a pour but d'agrandir la zone 44-Cc pour l'ajout de lots.

Article 7 de modification a pour but de modifier la grille de spécifications zone 3-P avec l'ajout de la mention; Les usages de la classe « Commerciale et de services », regroupements *Récréotouristique* sont autorisés.)

7. RÉSOLUTION : ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT 566-UR-2021

ATTENDU QUE la municipalité de Grandes-Piles a adopté la réglementation d'urbanisme en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QUE le conseil désire apporter d'autres modifications à ses règlements d'urbanisme ;

CONSIDÉRANT QUE la procédure d'adoption applicable a été régulièrement suivi ;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS

2021-03-034

APPUYÉ PAR MONSIEUR MICHEL SESENA

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles adopte le second projet de règlement numéro : 566-UR-2021 avec modification.

Article 4 a pour but de modifier la grille de spécifications de la zone 74-Ca d'autoriser les usages unifamiliale, bi-familiale, tri-familiale et quadri-familiale.

Article 5 sur l'émission des permis et certificats est modifié par l'ajout des paragraphes 6 et 7 qui se lisent comme suit :

6) Demande de dérogation mineure 200 \$

7) Demande pour un PPCMOI 500 \$

Concernant l'article 7, il y a modifications au niveau des infractions au règlement sur les PPCMOI avec l'ajout d'un montant pour infraction.)

8. RÉSOLUTION : ACCEPTATION DES ÉTATS FINANCIERS 2019 DE L'OMH

CONSIDÉRANT QUE l'Office municipal d'habitation de Mékinac a fait parvenir les états financiers au 31 mars 2019;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE

2021-03-035

APPUYÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU

ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le dépôt des états financiers 2019 pour l'Office municipal d'habitation de Mékinac tel que déposé.

9. RÉSOLUTION : AJUSTEMENT DE L'ENTENTE DE PARTENARIAT AVEC ARPE-QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE l'ARPE-Québec a récemment effectué une révision de l'entente de partenariat « Point de dépôt officiel »

CONSIDÉRANT QUE les ajustements suivants permettent essentiellement de simplifier la gestion des changements relatifs à vos activités (ajout et retrait de sites, modification aux caractéristiques opérationnelles, etc.), d'optimiser le transport des produits et de mieux refléter la réalité des points de dépôt officiels;

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR JEAN-FRANÇOIS DUBOIS 2021-03-036
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte l'entente révisé par l'ARPE-Québec et autorise le directeur général et secrétaire-trésorier à signer la dite entente.

10. RÉSOLUTION : ACCEPTATION DES DÉPENSES POUR LE CHEMIN DE LA MONTAGNE

CONSIDÉRANT les plans, devis et étude en laboratoire effectué par la construction du Chemin de la Montagne;

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME KIMBERLY NADEAU 2021-03-037
APPUYÉ PAR MADAME PIERRETTE FONTAINE
ET RÉSOLU

QUE le conseil municipal de Grandes-Piles accepte le montant de 46 880 \$ pour les trois contrats avec la firme GÉMEL pour les plans et devis ainsi qu'avec la firme FNX pour les travaux en laboratoire

11. PÉRIODE DE QUESTIONS
(AUCUNE QUESTION REÇUE)

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR FRÉDÉRIC HARNOIS 2021-03-038
APPUYÉ PAR MONSIEUR JACQUES LEMAY
ET RÉSOLU

La levée de la séance ordinaire du 1 mars 2021 à 14 h 42.

Michel Germain
Maire

Pierre Beauséjour
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Je, Michel Germain, président de l'assemblée, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Michel Germain, Maire

Certificat de crédits

Je, soussigné secrétaire-trésorier, certifie par les présentes, qu'il y a les crédits suffisants pour les dépenses autorisées durant la présente séance.

Pierre Beauséjour
Directeur général et secrétaire-trésorier